



## EXPULSION ACCORD DE DELAI SUPPLEMENTAIRE

Par **creamy23**, le **28/04/2015** à **12:48**

Bonjour,

je suis passée au tribunal pour des loyers impayés.  
J'ai reçu un commandement de quitter les lieux le 5 mai 2015.

J'ai soldée ma dette, je règle chaque mois le montant de mon loyer.

Ayant vu mes propriétaires hier, ils sont d'accord pour m'accorder 2 mois de délais supplémentaires. Il vont en tenir informer l'huissier.

Est ce que l'huissier doit accepter ??

Cdlit

Par **domat**, le **28/04/2015** à **13:21**

bjr,

l'huissier a été mandaté par vos propriétaires mais à vos frais.

si vous vous mettez d'accord pour surseoir à cette expulsion, il faudra vous mettre d'accord pour savoir qui va payer l'huissier.

cdt

Par **creamy23**, le **28/04/2015** à **13:42**

bjr

J'ai déjà tout réglé : mes loyers ainsi que tous les frais qui vont avec (frais de procedure, dommages et intérêt etc...)

Ma propriétaire m'a accordé un délai car je ne trouva pas de location disponible avant juillet.

Je voudrais savoir si l'huissier doit accepter ou si il est en droit de refuser ?

cdlt

Par **creamy23**, le **28/04/2015** à **13:59**

Precision

Avant que je prenne un engagement avec ma propriétaire, l'huissier me demandais quand est ce que je rendais mes clés, donc je ne pense pas qu'il veuille procéder à l'expulsion, j'ai malgré tout ça de très bons rapports avec mes propriétaires, ils sont prêts à m'arranger pour que je parte plus tard, même si le délai est accordé, l'expulsion court toujours jusqu'à début juillet.

Que dois je faire ?

CDLT